

CERTIFICAT DE CONFORMITE VEHICULE PRET A L'EMPLOI

Je soussigné, SOCIETE AMC CASTERA, Constructeur, certifie :

A) Que le véhicule :

1) Genre : REM-RETC (1)
2) Marque : CASTERA
3) Type : TS 19 2B Version : 1S (6)
4) N° d'identification : VGVTS192BX1SG0279
5) CARROSSERIE : PTE-ENG
9) DIMENSIONS : Largeur : 2,550 m
Longueur : 8,900 m
Surface : 22,690 m²
10) Poids total autorisé en charge (4) : 19000 Kg
11) Majoration pour ralentisseur (1) : - kg
12) Poids à vide : 4800 Kg
13) CHARGE UTILE : 14200 Kg

DIMENSIONS HORS TOUT

Porte à faux AV maxi (2) : 3,750 m Empattement (3) : 5,400 m
Porte à faux AR maxi (3) : 3,250 m Poids à vide sous anneau avant : 200 Kg
Longueur maxi (pour version R) : - m Poids à vide sous essieux AR : 4600 Kg
Porte à faux arrière maxi (pour version R) (6) : - m

CHARGES MAXIMALES ADMISSIBLES SOUS LES ESSIEUX

P.T.A.C (1)	12000	13000	15000	16000	17490	18000	19000	21000
PNEUMATIQUES A (4)								
anneau AV	1000	1000	NON	NON	NON	NON	NON	NON
essieu AR	12000	13000	NON	NON	NON	NON	NON	NON
PNEUMATIQUES B (4)								
anneau AV	1000	1000	1000	1000	NON	NON	NON	NON
essieu AR	12000	13000	15000	16000	NON	NON	NON	NON
PNEUMATIQUES C (4)								
anneau AV	1000	1000	1000	1000	NON	NON	NON	NON
essieu AR	12000	13000	15000	16000	18350	18900	19950	21000

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

ce véhicule peut circuler sous le couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R 48 du Code de la route dans les conditions ci-après :

- DE POIDS : Poids total autorisé en charge de 19 t à 21 tonnes

- DE DIMENSION : Largeur : 2.50 m à 3.00 m

Longueur (porte à faux arrière) 4.50 m à 7.50 m

Dans la mesure où la largeur excède 2.500 m, le véhicule ne peut rouler que sous couvert de l'article R 48.

B) Que le véhicule sort de nos usines le : 28 Juin 1999

Fait à Castillon,
Le : 28 Juin 1999
Le Constructeur

Pour être livrée à :

S.T.E.C.
2014 Route de la Gare

86550 - MIGNALOUX BEAUVOIR

AMC
CASTERA

SA au capital de 500.000 Frs

BP 128

33350 CASTILLON LA BATAILLE

Tél. 05 57 40 37 37 - Fax 05 57 40 14 65

RC 93 B 46 - APE 355 Z

N° Siret : 390 330 645 00016

(1) Barrer les mentions inutiles

(2) Mesuré à partir de l'axe du train roulant

(3) Mesuré à partir de l'axe du train roulant

(4) La signification des lettres A et Best précisée dans la notice descriptive.

(5) NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 62 et R 79 à R 81 du code de la route, ou toute modification des indications figurant sur la carte grise doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la D.R.I.R.E.

(6) Pour les versions R la carte grise doit être barrée de rouge et porter la mention suivante : "circulation sous couvert d'une autorisation spéciale prévue par l'article R 48 du Code de la route lorsque les dimensions excèdent les limites réglementaires"